Avis de seconde convocation à l’Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale se tiendra à Paris le jeudi 26 octobre **Paris, France et Eastleigh, Royaume-Uni – 05 octobre 2023 –** Novacyt (EURONEXT GROWTH: ALNOV; AIM: NCYT), spécialiste international du diagnostic clinique, annonce que son assemblée générale annuelle (l'"**Assemblée**"), qui devait avoir lieu plus tôt dans la journée, a été reprogrammée et se tiendra en présentiel à Paris le jeudi 26 octobre à 14 heures (heure de Paris) / 13 heures (heure de Londres). Pour que l’assemblée puisse se tenir, il est nécessaire qu’un certain nombre d’actionnaires soient présents ou représentés pour constituer un quorum. Ce quorum n'a pas été atteint et, conformément à l'article 19 des statuts de Novacyt, l'Assemblée sera reconvoquée. L'Assemblée aura lieu, sur seconde convocation, en présentiel à l'Hôtel Hilton, à l'aéroport Paris Charles De Gaulle, et sera également diffusée en ligne pour les actionnaires souhaitant y assister virtuellement. Les votes en ligne ne seront pas ouverts. L'ordre du jour restera le même que lors de la première convocation et l'Assemblée sera composé de résolutions ordinaires et extraordinaires. Les actionnaires pourront visionner l’assemblée en se rendant à l’adresse suivante **https://novacytagm23.eventcaster.co.uk**. Les formulaires de procuration déjà remplis et déposés et les votes émis par voie électronique pour la première assemblée restent valables pour toutes les assemblées convoquées à l’avenir et avec le même ordre du jour (art. R. 225-77 du code du commerce français). Des informations supplémentaires sur les procédures de vote et les délais seront communiquées en temps voulu. **Avis de seconde convocation à l’Assemblée Générale Annuelle**